

Accident de travail à Kango

La chute d'un arbre fait un mort au village Ndouagnang 2

SCOM

Libreville/Gabon

A peine est-il embauché dans une entreprise forestière, que Aimé Bakita est frappé par le destin. En effet, ce compatriote, âgé d'une cinquantaine d'années, a trouvé la mort suite à un accident d'abatage. C'était jeudi dernier, au village Ndouagnang 2, dans le département du Komo-Kango.

Interpellé par la brigade de Kango-Centre dans le cadre de l'enquête ouverte à ce sujet, le maître-abatteur, sieur Massima, la cinquantaine révolue, devrait être mis à la disposition du parquet de Libreville demain vendredi. Ironie du sort, le même jour, quatre maisons appartenant à la famille du mis en cause sont ravagées par un violent incendie.

D'après le rapport d'enquête, ce 1er juin, au petit



Photo : AEN

La brigade de gendarmerie de Kango-centre en charge de l'enquête.

matin, Massima et Aimé Bakita se rendent sur le site exploité par leur société. Le second cité est embauché pour exercer comme aide-abatteur, depuis seulement trois jours.

Tout se passe bien,

jusqu'aux alentours de 11 heures. Massima est sur le point d'abattre un arbre de plus. Malheureusement, en tombant, le tronc entraîne sur son passage une branche libre. Aimé Bakita, qui se trouve non loin de là, est

foudroyé. En témoignent, des hurlements entendus par ses collègues.

En procédant, les secondes d'après, à l'appel des ouvriers présents sur le site au moment des faits, le maître-abatteur se rend compte que Aimé

Bakita ne répond pas. Des recherches sont aussitôt entamées dans le périmètre de l'opération pour retrouver le disparu.

Peu de temps après, les gendarmes de la brigade de Kango-Centre arrivent sur le lieu de l'accident.

Vers 13 heures, l'infortuné est découvert inerte, sans vie.

Après une première séance d'audition à chaud, Massima est prié par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de les suivre...

Comme un malheur n'arrive jamais seul, dans la nuit de ce même jeudi sombre, les gendarmes de la brigade de Kango-Centre sont saisis par les parents de l'abatteur en chef, qui a été placé en garde à vue. En effet, un incendie d'une rare violence a réduit en cendres quatre de ses habitations du domaine familial de Ndouagnang 2. Une information judiciaire a été ouverte, pour déterminer s'il s'agit d'un incident isolé ou bien de représailles (donc d'un fait criminel) de la part des parents de l'ouvrier décédé dans l'accident de travail. Affaire à suivre.

Lutte antidrogue à Libreville

Trois dealers présumés tentent de corrompre des policiers

AEE

Libreville/Gabon

TROIS dealers présumés de chanvre indien, Herly Wilfried Mve Obiang, Guy Florian Mve Ondo et Samory Mezui M'Owono, pris en flagrant délit dernièrement, ont tenté de corrompre des agents de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) pour se tirer d'affaire. La somme proposée aux fonctionnaires de police: 900.000 francs.

Les faits se déroulent au quartier Plaine-Orety, dans le deuxième arrondissement de la commune de Libreville. Bien connus en milieu carcéral, les trois mis en cause sont interpellés au moment où ils procèdent à l'emballage du vrac de



Photo : AEE

Les trois récidivistes semblent avoir fait de la vente du chanvre indien leur moyen de subsistance.

chanvre indien, un produit classé comme illicite dans notre pays. Le poids total de la marchandise interdite: plus de 10 kilogrammes. Sa valeur: environ un million de francs. En répondant aux poli-

ciers qui les interrogeaient, les trois trafiquants présumés ont indiqué qu'ils ne sont que des éléments d'une chaîne, dont les têtes sont sieur Fabrice et dame Germaine. Il s'agit de deux individus qui,

bien que fichés, ne sont, on ne sait trop pourquoi, nullement suspects.

Selon l'un des prévenus, la base arrière de ce trafic serait la ville de Bitam, d'où est issue dame Germaine, leur principal fournisseuse

qui, apprend-on de source sûre, aurait fait fortune avec ce produit, en investissant dans l'immobilier aussi bien à Libreville que dans sa ville natale.

Les trois prévenus, après avoir opposé une

petite résistance aux forces de sécurité, ont finalement été appréhendés, et présentés, le 30 mai dernier, au parquet de Libreville qui, après audition, les a déferés à la prison centrale où ils attendent leur procès.



Photo : AEE

La marchandise illicite trouvée chez les trois suspects.

Incendie à Port-Gentil

Une habitation part en fumée au quartier Château

J-PA.

Port-Gentil/Gabon

RIEN n'a pu être sauvé d'une maison d'habitation ravagée par un incendie, le samedi 03 mai dernier, vers 19 heures, au quartier Château, à Port-Gentil. « (...) La pauvre n'est même pas présente, alors que toute sa mai-

son est partie en fumée. Que fera-t-elle à son retour ? », pouvait-on entendre se lamenter une vieille femme, au milieu de la foule assistant, impuissante, à cet incendie d'une rare violence.

La maison, faite de planches, appartenant à une dame dont l'identité ne nous a pas été communiquée, a été complètement soufflée



Photo : Jean Peulin Allogho

Un instantané de l'incendie.

par les flammes. La propriétaire était absente des lieux au moment des faits. C'est donc sa sœur cadette qui était en charge de la case. Mais, trop occupée à mettre en sécurité les enfants en bas âge, elle n'a pas pu sauver les biens matériels de la famille.

Quant aux causes de l'incendie, certains évoquent un court-circuit,

d'autres une marmite laissée au feu...

A signaler que les maisons environnantes ont été sauvées de justesse par les sapeurs-pompiers qui, malgré leur arrivée tardive sur le lieu du sinistre, se sont attelés à éteindre le feu qui commençait déjà à prendre sur le mur d'une habitation située à proximité de la piaule consumée.